

**CALENDRIER ADAPTE DNB**  
**METROPOLE – LA REUNION – MAYOTTE**  
**SESSION JUIN 2021**

<b>Lundi 28 juin 2021</b>  Tous candidats	8h30 – 10h30	<b>Français 1<sup>ère</sup> partie</b> Grammaire et compétences linguistiques Compréhension et compétences d'interprétation Dictée	2h00
	<b>PAUSE DE 15 MIN</b>		
	10h45 – 12h45	<b>Français 2<sup>ème</sup> partie</b> Rédaction (dictionnaire de langue française ou dictionnaire bilingue autorisé)	2h00
	<b>PAUSE DEJEUNER</b>		
	14h00 – 16h40	<b>Mathématiques</b>	2h40
<b>Mardi 29 juin 2021</b>  Tous candidats (sauf épreuve de langue vivante étrangère réservée aux candidats individuels)	8h30 – 11h10	<b>Histoire et géographie</b> Enseignement moral et civique	2h40
	<b>PAUSE DEJEUNER</b>		
	13h10 – 14h30	<b>Sciences</b> <u>série générale</u> sciences de la vie et de la Terre et physique-chimie <u>série professionnelle</u> physique-chimie et technologie  <u>série professionnelle option agricole</u> physique-chimie et biologie-écologie	1h20
	15h00 – 17h00	<b>Langue vivante étrangère</b> (épreuve réservée aux candidats individuels)	2h00

**Sortie provisoire de la salle**

A l'issue de la première heure d'épreuve, les candidats qui souhaitent quitter provisoirement la salle y sont autorisés un par un et sont obligatoirement accompagnés par l'un des surveillants.

**Sortie définitive de la salle**

La sortie est autorisée au bout d'une heure d'épreuve.

## EPREUVES DU DIPLOME NATIONAL DU BREVET

### INSTRUCTIONS AUX CANDIDATS

RESPECT DES GESTES BARRIERES ET DISTANCIATION SOCIALE – PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE – FLACON DE SOLUTION HYDRO-ALCOOLIQUE (SHA) – MATERIEL PERSONNEL (stylo, etc) A PREVOIR

#### ACCES AUX SALLES D'EXAMEN

Vous devez vous présenter dans le centre d'examen, 20 minutes avant chaque épreuve, muni(e) de votre **convocation** et d'une **pièce d'identité avec photographie** (carte nationale d'identité, passeport, carte vitale avec photo, permis de conduire). Ces titres doivent être en cours de validité, à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport, qui peuvent être présentés en cours de validité ou périmés.

L'accès aux salles de composition est **strictement interdit** à tout candidat qui se présente **après l'ouverture des enveloppes** contenant les sujets, quel que soit le motif du retard.

#### MATERIEL ET INTERDICTIONS REGLEMENTAIRES

Pour toutes les épreuves, le candidat doit se munir du **matériel habituel** de composition (stylo, crayon, règle, gomme, etc.). La trousse n'est pas autorisée sur la table d'examen.

Le candidat compose uniquement sur le **papier fourni** par le centre d'examen. Aucun papier, aucune note, aucun livre, non autorisés réglementairement, ne peuvent être en possession du candidat.

**Aucun signe distinctif** sur les copies d'examen n'est admis, sous peine d'annulation de la composition.

Tout **appareil de communication** (téléphone portable, Smartphone, montre connectée, etc.) est strictement interdit en salle d'examen.

Pour chaque épreuve, la première page du sujet précise si la **calculatrice** est autorisée ou non durant l'épreuve.

Si elle est autorisée, les candidats qui disposent d'une calculatrice avec mode examen devront l'activer le jour des épreuves, à la demande des surveillants.

Les calculatrices dépourvues de mémoire sont autorisées.

#### DISPOSITIONS LEGALES EN MATIERE DE FRAUDE

Toute fraude ou tentative de fraude expose son auteur et ses éventuels complices aux sanctions prévues par l'arrêté du 18 avril 1950 publié au J.O. du 22 avril 1950, qui peuvent aller de l'annulation des épreuves à l'exclusion de l'examen.

#### ABSENCE

Toute absence non justifiée à une épreuve sera sanctionnée par la note de 00/20. Cette note n'est pas éliminatoire.

Tout candidat qui, pour cause de **force majeure dûment justifiée**, n'a pu se présenter à tout ou partie des épreuves organisées au cours ou à la fin de l'année scolaire peut demander, **au plus tard le 2 juillet 2021 à 17h**, l'autorisation à la rectrice de l'académie de s'inscrire aux épreuves de remplacement correspondantes. Elles auront lieu au mois de septembre 2021. Cette demande devra préciser les **épreuves non subies** et être accompagnée des **pièces justificatives** nécessaires.

Si l'absence est liée à un problème de santé, le certificat médical doit être daté du jour même de l'absence ; les certificats médicaux postdatés ne sont pas acceptés.

#### RESULTATS ET RELEVES DE NOTES

Pour les candidats scolaires, les relevés de notes et les diplômes parviendront dans vos établissements d'inscription courant octobre 2021.

Pour les candidats individuels non scolarisés et les candidats inscrits au Cned, les relevés de notes et les diplômes parviendront à leur domicile par voie postale.

#### RECOURS

Le jury est souverain. Aucun recours n'est recevable contre les décisions qu'il a prises.

L'examen ne prévoit pas de double correction des copies.

Seules sont examinées les réclamations tendant à rectifier une erreur matérielle affectant la transcription des notes.